



Assemblée des Français de l'Étranger

## **SYNTHESE DES QUESTIONS D'ACTUALITE**

**Session plénière Vendredi 11 mars 2011**

## LISTE DES QUESTIONS

N°	AUTEUR	OBJET DE LA QUESTION D'ACTUALITE	DESTINATAIRE
<b>FAE/SFE/ESA/AS</b>			
1	Mme Marie-Hélène BEYE	CCPEFP	
<b>CDC</b>			
2	M. François NICOULLAUD Mme Martine DJEDIDI	Evacuation en Libye	
<b>FAE/SFE/ADF</b>			
3	Mme Daphna POZNANSKI	Commissions administratives	

## QUESTION D'ACTUALITE

N° 1

*Auteur : Mme Marie-Hélène BEYE, membre élu de la circonscription électorale de Bamako*

Objet : CCPEFP

En 2009, il y avait 37 CCPEFP à travers le monde avec un budget de 2 millions deux cent mille euros et 41 bourses pour l'emploi et la formation professionnelle.

1<sup>ère</sup> question : Combien de comités en 2011 ? Avec quel budget ? Et combien de Bourses ?

J'ai entendu parler des Chambres de Commerce et d'Industrie franco-malgache, franco-tunisienne, etc avec lesquelles travaillent les CCPEFP de ces pays.

Dans le pays où je réside, le Mali, il n'y a pas de Chambre de Commerce franco-malienne. Seule existe la Chambre de Commerce malienne.

Notre responsable du service consulaire Emploi et Formation a donc une tâche plus rude à mener :

- dans le domaine de l'emploi, bien sûr,
- dans le domaine de la formation professionnelle encore plus, car sans formation... pas d'emploi !

Je tiens à souligner que notre « clientèle » est constituée de compatriotes : jeunes pour la plupart, femmes très souvent, démunis, peu scolarisés pour diverses raisons, connaissant mal les filières qu'ils pourraient suivre et les débouchés qu'ils pourraient avoir, ayant besoin non seulement de remise à niveau mais de conseils judicieux pour mettre un projet, etc. leur point commun : leur désir de se former, de travailler... et de « s'en sortir » pour vivre dignement.

A la veille de la réunion de la Commission nationale des CCPEFP, je souhaiterais savoir :

- si nous pouvons espérer que les CCPEFP qui survivent encore ne verront plus leurs crédits se réduire d'année en année,
- si nous pouvons espérer que, lorsqu'on a la chance d'avoir une personne d'une grande compétence à la tête du Comité, celle-ci pourra bénéficier d'un temps plein, absolument indispensable pour faire VRAIMENT et à FOND son travail.

Car :

Moins de chômeurs... si plus de gens bien formé

Moins de jeunes Françaises et Français de l'étranger « partant à l'aventure » en France, si plus de formations qualifiantes leur permettant de trouver un emploi en restant dans leur pays de résidence.

Moins de misère... si plus de mères et de pères de famille français pouvant, par leur travail subvenir aux besoins de leurs enfants... français.

Moins de demandes d'aides... si moins de misère...

Moins de crédits à allouer aux associations de bienfaisance et CCPAS... si moins de demandes d'aide.

Où est donc alors notre intérêt ?

**ORIGINE DE LA REPONSE :**

**FAE/SFE/ESA**

---

### Réponse

La commission permanente pour l'emploi et la formation professionnelle se réunissant le mardi 15 mars prochain, il est difficile de se prononcer, à ce jour, sur les décisions qui y seront prises.

## QUESTION D'ACTUALITE

N° 2

*Auteur : M. François NICOULLAUD, personnalité qualifiée*

Objet : Evacuation en Libye.

Le porte-parole du ministère des affaires étrangères et européennes a tenu l'opinion informée des mesures prises pour évacuer de Libye vers la France des Français et un certain nombre d'étrangers proches de la France, y compris le personnel de l'ambassade de France à Tripoli. Je serais reconnaissant à l'Administration de bien vouloir faire savoir à l'Assemblée des Français de l'étranger :

1. A combien estime-t-on le nombre de Français ayant fait le choix, ou ayant été obligés, de rester sur place? de quelle type de population s'agit-il?

2. si parmi les Français rapatriés, un certain nombre se sont trouvés en difficulté d'insertion en France, et en ce cas, quel en est à peu près le nombre, quelles dispositions ont été prises pour les aider?

3. si cette évacuation a bien concerné les personnels de recrutement local de l'ambassade, des services français et de l'école française, et en ce cas quel en est le nombre avec les membres de leurs familles, et comment se répartissent-ils entre Français et étrangers?

6. Enfin, parmi ces derniers, en est-il en difficulté, et si tel est le cas, quelles aides morales et matérielles leur sont apportées afin de leur permettre de subsister en France avec leur famille jusqu'au moment où il leur sera possible de retourner à Tripoli et d'y retrouver leur emploi?

**ORIGINE DE LA REPONSE :**  
**CDC**

---

### Réponse

654 personnes ont été évacuées (498 Français et 156 étrangers) par des moyens d'Etat. Depuis Tripoli, 489 personnes ont été rapatriées (346 Français, 143 étrangers) : premier vol dans la nuit du 22 au 23 février avec 167 passagers (152 Français, 4 UE, 11 hors UE), 2ème vol dans la nuit du 22 au 23 février avec 200 passagers (166 Français, 15 UE, 19 hors UE) et le 3ème, destiné au rapatriement du personnel du poste le 26 février avec 122 passagers (28 Français, 15 UE, 79 hors UE). Depuis Sebha (Sud), 165 touristes ont été évacués le 23 février (152 Français, 11 UE, 2 hors UE).

Une centaine de Français environ sont restés sur place. 40 environ ont expressément marqué le souhait de ne pas être évacués. Les autres n'ont pu être localisés ou joints faute de s'être fait connaître ou de s'être manifestés. Un travail est en cours sur ceux qui souhaiteraient quitter le pays face à la détérioration de la situation : 44 à Tripoli, 8 à Benghazi, 1 à Oubari, 3 à Sebha, 2 à Syrte et 5 à Tobrouk.

20 agents du poste et 15 personnels culturels ont été évacués. Un couple d'enseignants a sollicité une solution de logement et une aide à la scolarisation des enfants. Sur les 8 ADL, dont 1 de nationalité française et 7 de nationalités tierces, ce sont ces derniers qui ont rencontré des difficultés à leur arrivée : hébergement, titre de séjour, scolarisation et santé.

Hébergement : 7 ADL et leurs familles, soit 30 personnes, sont hébergés à l'hôtel en attendant leur admission au CEFR de Vaujours. Le coût de leur hébergement jusqu'au retour en Libye est pris en charge depuis le 3 mars par l'Association des Œuvres Sociales du MAEE (ADOS,) puis par la MAS (Mission pour l'Action Sociale).

Titre de séjour : intervention auprès du ministère de l'intérieur qui a délivré des récépissés de demande titre de séjour, régularisation en cours d'ici une quinzaine de jours, prise en charge du coût d'émission des titres par l'ADOS.

Scolarisation : Les enfants, 17 dont 11 dans le secondaire, n'ont pu encore être scolarisés avant leur admission à Vaujours eu égard à la précarité de leur mode d'hébergement actuel et de leur éloignement d'établissements scolaires.

Santé : Problème de la CMU. L'ADOS a fait l'avance des soins, en attendant l'affiliation à la CPAM relevant du Centre de Vaujours, devant les réticences des personnels de santé de prendre en compte l'attestation provisoire de CMU, de base et complémentaire, délivrée par la sécurité sociale le jour de leur arrivée.

Moyens financiers : les salaires sont maintenus jusqu'au retour en Libye et une procédure est en cours pour payer les ADL résidant en France. Dans cette attente, l'ADOS leur a attribué une avance sur salaire.

Accompagnement social : 2 assistants sociaux de la MAS les accompagnent depuis leur arrivée pour effectuer les diverses démarches et dans la recherche de solutions.

## QUESTION D'ACTUALITE

N° 3

*Auteur : Mme Daphna POZNANSKI, membre élu de la circonscription électorale de Tel-Aviv*

Objet : Commissions administratives

Le décret du 30 décembre 2010 relatif à la tenue de listes électorales consulaires et à l'organisation d'opérations de vote hors de France a transféré l'organisation des opérations de vote de vingt-et-un Consulats (Hambourg, Dusseldorf, Sarrebruck, Stuttgart, Anvers, Liège, Recife, Moncton et Halifax, Calgary, Alexandrie, Séville, Bilbao, La Nouvelle-Orléans, Naples, Turin et Gênes, Haïfa, Kyoto, Karachi, Cracovie, Porto, Djouba), de trois Ambassades (près le Saint-Siège, Kosovo, Montenegro) et d'une Chancellerie détachée (Port-Gentil).

Dans certains cas, -Haïfa, Moncton-, les Conseillers de la zone n'ont pas été informés. Alors même qu'ils désignent ces Commissions administratives aux termes de l'article 24 du décret du 22 décembre 2005. Les membres de ces Commissions administratives abrogés n'ont pas non plus été avertis du sort qui était réservé à leur Commission. Ils se sont réunis pour vérifier les LEC à deux reprises à Haïfa, à X Moncton. Les documents signés par ces membres ont été détruits. Le Consulat de Tel Aviv a demandé aux membres de la Commission administrative de Tel Aviv de signer les LEC de Haïfa qu'ils n'avaient pas vérifiées, s'attirant un refus unanime.

Ainsi l'abrogation des Commissions administratives des Consulats transformés en « Consulats à gestion simplifiée » implique désormais l'intervention des Commissions administratives des postes de rattachement. En conséquence, les LEC seront vérifiées par des personnes n'ayant pas la connaissance nécessaire des communautés visées. Cette situation va à l'encontre des démarches préconisées pour les élections de 2012 et pose avec acuité le problème de la composition des Commissions administratives dans leur ensemble.

Fixée à quatre, -deux titulaires, deux suppléants-, le nombre des membres de ces Commissions est notoirement insuffisant pour la mission qui leur est assignée. En outre, la nécessité de devoir attendre une vacance éventuelle ou un empêchement définitif pour procéder à une modification ne permet pas en l'état actuel de prendre en compte les populations ajoutées aux postes de rattachement.

Afin de préparer de manière optimale les échéances électorales de 2012, ne serait-il pas judicieux d'élargir les Commissions administratives et d'instaurer une concertation plus effective avec les élus pour notamment toutes les mesures relatives aux élections ?

**ORIGINE DE LA REPONSE :**

**FAE/SFE/ADF**

---

### Réponse

I- La loi organique n° 76-97 du 31 janvier 1976 relative aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République prévoit dans son article 6 que « *chaque liste électorale consulaire est préparée par une commission administrative siégeant à l'ambassade ou au poste consulaire, composée comme suit :*

*1° L'ambassadeur ou le chef de poste consulaires, selon le cas, ou leur représentant ;*

*2° Deux membres titulaires et deux membres suppléants désignés par l'Assemblée des Français de l'étranger après chaque renouvellement partiel ; .../... »*

Il n'est donc pas possible, en l'état actuel de la législation, de modifier le nombre de membres des commissions administratives.

II- Une bonne connaissance de la communauté française, par les membres de la commission administrative, est l'un des critères fondamentaux qui doit guider le chef de poste dans ses propositions. Les conseillers élus qui doivent donner leur avis sur les propositions du chef de poste doivent y veiller. Cette connaissance est fatalement imparfaite lorsqu'il s'agit de communautés nombreuses ou éloignées. C'est la raison pour laquelle les membres doivent chercher à s'appuyer sur les relais dont ils disposent pour apporter à la commission administrative les éléments permettant à celle-ci de mettre à jour les listes électorales.

III- Le Département partage tout-à-fait votre souci de faire en sorte que les communautés relevant des postes rattachés soient mieux connues de la commission siégeant au poste de rattachement et ne voit que des avantages à ce que l'un au moins de ses membres soit désigné au sein de ces communautés, notamment à l'occasion d'un départ.